

Image not found or type unknown



Liquidation de la camif - cas du sav

Par **Plumao**, le **29/10/2008** à **18:14**

Bonjour,

Nous avons acheté un salon à la CAMIF le 17/05/2008 et celui nous a été livré le 04/09/2008. Suite à un défaut du cuir il est reparti en SAV et a été réparé le 22/10/2008. Il est actuellement dans le dépôt de Nantes qui refuse de nous le donner pour des raisons d'inventaire suite à la liquidation judiciaire de la Camif. Comment pouvons nous récupérer notre salon dans ce cas de SAV?

Merci d'avance.